



Calcul APL pour les retraités

Par **JULIANNA92**, le **20/11/2020 à 17:30**

Bonjour,rnrnD'après le décret concernant le calcul des APL de novembre 2019, il semblerait qu'en tant que retraitée, je bénéficierais d'un abattement de 30% sur le calcul de mon APL ! J'en ai informé la caf de Nanterre par un courrier avec AR, mais la réponse qu'ils m'ont envoyée me dit qu'il en ait question que pour les chômeurs et les salariés !!! rnrnQuelqu'un de vous aurait-il une information à me donner ? Car je me bats avec 867 euros de retraite par mois... et une APL de 47, 59 euros ! Je ne vis plus !rnrnPar avance merci.rnrnP.S. : j'ai même consulté un site gouvernemental qui prouve cet abattement de 30% dont j'ai normalement droit, le voici !rnrn<https://www.capital.fr/immobilier/reforme-des-apl-ces-allocataires-pour-lesquels-le-gouvernement-cherche-a-limiter-la-casse-1355291>

Par **Visiteur**, le **20/11/2020 à 23:06**

BonsoirrnrnÉvoquez vous ceci ?rnrn« Art. R. 822-13.-Lorsque le bénéficiaire ou son conjoint apporte la preuve de la cessation de son activité professionnelle et de son admission au bénéfice d'une pension de retraite ou d'invalidité ou d'une rente d'accident de travail ou de l'allocation aux adultes handicapés, les revenus d'activité professionnelle et les indemnités de chômage inclus dans les ressources de l'intéressé sont affectés d'un abattement de 30 %....rnrnEt si oui, votre situation correspond-elle ?rnrn

Par **JULIANNA92**, le **21/11/2020 à 12:41**

Bonjour Mr Superviseur,rnrnOui c'est exactement ce qui est écrit sur ce décret en chapitre 8 !

Et il est bien écrit que dans mon cas, je devrais bénéficier de ces 30% d'abattement que la caf ne me fait pas. D'ailleurs, dans leur réponse à mon courrier, ils ne me parlent que de la prochaine réforme reculée en avril... mais ils ne nomment en aucun cas les retraités !

Par **Visiteur**, le **21/11/2020** à **18:47**

Alors saisissez le médiateur de votre CAF, puis, en second lieu, la commission de recours amiable.